

CONTEUR AMATEUR : la charte de « A la Lueur des Contes »

De tous temps, la parole conteuse a circulé partout, des recoins des chaumières aux salles de réception des châteaux, de l'intimité de la relation familiale aux soirées où une assistance nombreuse était conviée.

De tous temps, parmi celles et ceux qui ont contribué à cette circulation, certains en ont fait profession, d'autres l'ont réservée au cercle familial ou au voisinage.

Nous pensons que ces diverses pratiques sont toutes indispensables et complémentaires.

1 A la Lueur des Contes

« A la Lueur des Contes », compagnie professionnelle d'artistes conteurs, abrite également en son sein un groupe de conteurs amateurs.

Professionnels et amateurs se reconnaissent dans l'objectif de la Lueur des Contes : la promotion du conte, de la littérature orale et de l'art du conteur.

Amateurs et professionnels interagissent dans un esprit de solidarité, complémentarité et respect mutuel.

« A la Lueur des Contes », par un accompagnement adéquat, garantit la qualité de la prestation de ses conteurs, quel que soit leur statut.

« A la Lueur des Contes » en tant qu'organisme de formation, aide chacun à servir l'art du conteur du mieux qu'il le peut. Elle permet à des conteurs et conteuses qui le désirent de devenir artistes professionnels.

2 Les conteurs amateurs :

Définition :

Pour nous, « *L'amateur est celui qui s'adonne à une activité artistique pour son plaisir tout en gardant un souci de fournir une prestation de qualité ; l'amateur n'est salarié en aucun cas et pratique cette activité artistique de façon bénévole* ».

Les conteurs amateurs de la Lueur garantissent une *éthique* :

Exigence de formation : le conteur amateur de La Lueur des Contes a un parcours de formation de plusieurs années (ateliers + stages) et continue à se former.

Exigence de qualité : Dans la mesure où il engage l'image de « La Lueur », le conteur amateur prépare ses interventions, seul, en atelier et avec ses pairs.

Respect de la prestation des amateurs : les conteurs professionnels de « A la Lueur des Contes » accompagnent et aident les conteurs amateurs à évoluer dans leur pratique.

Respect du travail des professionnels : fournissant leurs prestations de façon bénévole, les conteurs amateurs sont attentifs à respecter le travail des conteurs professionnels. Les conteurs amateurs de « la Lueur » s'engagent à intervenir seulement là où les professionnels ne peuvent aller.

3 Les domaines d'intervention des conteurs amateurs :

Les conteurs amateurs participent largement à la découverte des contes, à la circulation de la parole conteuse, à l'éveil de l'écoute ; ils contribuent à l'enrichissement de l'imaginaire et de la langue des auditeurs. En se plaçant en complémentarité de l'apport des professionnels, ils contribuent à faire découvrir les contes et l'art du conteur.

Les conteurs amateurs interviennent par deux ou plus, pour différents « moments de contes » :

- *les Contéchanges* : trois interventions auprès d'un même auditoire. Ces interventions sont réservées aux usagers des structures éducatives, scolaires, médico-sociales, petite-enfance... L'auditoire est composé de 30 personnes maximum (10 personnes pour la petite enfance) et ne saurait être ouvert au public.
- *les veillées contées* : chez l'habitant, elles ont pour objectif de faire découvrir les contes et la parole conteuse.
- *coup de pouce conté* : le groupe de conteurs amateurs intervient ponctuellement en soutien à une association humanitaire, philanthropique, etc... en organisant une soirée contée. Les fonds récoltés sont reversés à l'association choisie, qui se charge de réunir le public.
- *manifestations* réservées spécifiquement aux pratiques amateurs : ex Amateurs en Scène (CG25)
- *toute intervention* contribuant à servir l'objectif de « A la Lueur des Contes » et respectant les principes des paragraphes précédents (Contes du Père Gaud, balades contées organisées par la Lueur, etc...)

4 Communication ; aide logistique et administrative

« A la Lueur des Contes » communique autour des actions de son groupe de conteurs amateurs ; la communication individuelle est réservée aux artistes professionnels.

La compagnie accompagne les actions des conteurs amateurs en leur fournissant une aide logistique et administrative.

Cette charte, fruit de la réflexion proposée conjointement par les conteurs amateurs, la responsable artistique et les conteurs de « A la Lueur des Contes », validée par le conseil d'administration de la compagnie, peut être réinterrogée et réajustée à chaque fois que nécessaire.